

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



COMMUNIQUE

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique félicite les candidats déclarés admissibles aux concours d'accès aux grades de professeur et de maitre de conférences classe "A" hospitalo-universitaires et les informe que les séances publiques de choix des postes se dérouleront au siège de la faculté de médecine d'Alger, ZIANIA CHATEAUNEUF, selon le planning suivant :

Séances publiques de choix des postes de professeur :

Mardi 06 Août 2019 :

09 heures à 13 heures: Anatomie pathologique, anesthésie réanimation, anesthésie réanimation pédiatrique, biochimie, biophysique pharmaceutique, chimie analytique, chimie thérapeutique, cardiologie, chirurgie cardiaque, chirurgie générale, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie neurologique, chirurgie orthopédique, chirurgie pédiatrique, chirurgie plastique, chirurgie urologique, chirurgie thoracique, chirurgie vasculaire, dermatologie, endocrinologie diabétologie, épidémiologie, gastro-entérologie, gynéco-obstétrique, hématologie, hémobiologie-transfusion sanguine, histologie embryologie, imagerie médicale et radiologie, immunologie.

14 heures à 18 heures: maladies infectieuses , médecine interne, médecine légale, médecine physique et réadaptation, médecine du travail, microbiologie, neurologie, néphrologie, oncologie médicale, odontologie conservatrice, ophtalmologie, O.R.L., O.D.F., pneumo-phtisiologie, pédiatrie, parasitologie, parodontologie, pathologie et chirurgie buccale, prothèse dentaire, pharmacognosie, pharmacologie, pharmacologie clinique, pharmacie galénique, psychiatrie, pédopsychiatrie, rhumatologie, réanimation médicale, radiothérapie oncologie, toxicologie.

Séances publiques de choix des postes de maitre de conférences classe "A": mercredi 07 et jeudi 08 Août 2019

Mercredi 07 Août 2019 :

09 heures à 13 heures: anatomie pathologique, anatomie générale, anesthésie réanimation, anesthésie réanimation pédiatrique, biochimie, biophysique pharmaceutique, biophysique médicale, botanique médicale, chimie analytique, cardiologie, chirurgie cardiaque, chirurgie générale, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie neurologique.

14 heures à 18 heures : chirurgie orthopédique, chirurgie pédiatrique, chirurgie urologique, chirurgie thoracique, chirurgie vasculaire, dermatologie, endocrinologie diabétologie, épidémiologie, gastro-entérologie, gynéco-obstétrique, hématologie, hémobiologie-transfusions sanguine, histologie-embryologie, hydro-bromatologie, imagerie médicale et radiologie, immunologie, maladies infectieuses.

Jeudi 08 Août 2019 :

09 heures à 13 heures: médecine interne, médecine légale, médecine du travail, médecine physique et réadaptation, médecine nucléaire et imagerie moléculaire, microbiologie, néphrologie, neurologie, oncologie médicale, ophtalmologie, O.R.L., O.D.F., odontologie conservatrice, pneumo-phtisiologie,.

14 heures à 18 heures: parasitologie, parodontologie, pédiatrie, physiologie clinique et exploration fonctionnelle cardio-respiratoire et de l'exercice, psychiatrie, pédopsychiatrie, pharmacie galénique, pharmacognosie, pharmacologie, pharmacologie clinique, pathologie et chirurgie buccale, prothèse dentaire, rhumatologie, radiothérapie oncologie, réanimation médicale, toxicologie.

Il est porté à la connaissance des candidats déclarés admissibles classés ex-aequo par les jurys d'évaluation qu'ils ont été départagés, comme à l'accoutumée, pour le choix des postes d'affectation de la manière suivante :

- Pour l'accès au grade de professeur : note obtenues, par ordre de priorité, aux items « activités pédagogiques » « activités de recherche »,
- Pour l'accès au grade de maître de conférences classe "A" : notes obtenues, par ordre de priorité, aux items « épreuve pédagogique », « épreuve pratique » et « enseignement rédaction ».
- En cas d'égalité parfaite entre les candidats, il sera procédé, en cas de besoin, à un tirage au sort lors de la séance publique de choix des postes.

La présence des lauréats à ces séances **est obligatoire** et ils devront se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou permis de conduire).

En cas de force majeure, les lauréats, mis dans l'impossibilité d'assister à ces séances, peuvent se faire représenter par une tierce personne qui devra présenter une procuration établie auprès de l'assemblée populaire communale du lieu de résidence.

Les candidats lauréats au titre de la santé militaire ne sont pas concernés par les séances publiques de choix des postes d'affectation.

